

Là où je vis, j'agis

Vous avez été victime ou témoin d'une discrimination

(quelques exemples : vous avez été victime au travail parce que vous étiez maman ou un homme de couleur, vous avez été renvoyé parce que trop grosse ou trop jeune, vous pensez avoir été victime lors de votre recherche de logement en raison de votre handicap ou de votre origine,...)

Témoignez auprès du Conseil Citoyen ⁽¹⁾

le mercredi 5 février 2020
Réunion à la « Pagode »
(à côté de l'espace Y. COPPENS)
à Vandoeuvre – 18 h 30

Si vous êtes disposé à témoigner de votre expérience de façon anonyme ou non, envoyez un mail à contact@conseilcitoyenvandoeuvre.org ou remplissez en ligne le questionnaire sur les discriminations sur le site internet www.conseilcitoyenvandoeuvre.org ou vous pouvez nous contacter au tél : 09 84 48 52 89 / 06 17 11 48 66

(1) - Le Conseil Citoyen est une instance de démocratie participative issue de la loi de 2014 sur la politique de la ville – Organisme totalement indépendant de toutes les institutions (mairie, préfecture, etc...) et de toutes les organisations politiques. Notre mission principale est de rencontrer les habitants pour faire des propositions aux instances compétentes à partir du besoin des usagers afin d'améliorer le cadre de vie des habitants du quartier prioritaire. Ces témoignages serviront à alimenter le colloque sur la discrimination que le CCV prépare avec tous les CC de la Métropole et qui aura lieu le samedi 18 avril 2020 à la salle des fêtes de Vandoeuvre.

CONSEIL CITOYEN DE VANDOEUVRE-NATIONS – Bât. Les Hérons – 1 place de Trêves
54500 Vandœuvre-lès-Nancy